

La qualité révo-  
lonnaire de notre  
régime exige que le  
peuple, ses intérêts,  
aspirations, et  
ses droits poli-  
tiques l'ensemble de  
ses activités.

A. Sékou Touré

Rédaction - Administration  
Publicité  
Adresse Télégraphique: Agutpre-  
B. P. 191 - TEL. 33-66 CONAKRY

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE  
ORGANE QUOTIDIEN DU PARTI DEMOCRATIQUE  
DE GUINEE

EDITE PAR LA REGIE NATIONALE DE L'AGENCE GUINEENNE DE PRESSE

SOMMAIRE

Page 2  
Résultats des  
examens d'en-  
trée en 7<sup>ème</sup>  
Page 4  
Quinzaine ar-  
tistique  
Anniversaire du  
Mali  
Chypre

A l'Assemblée Nationale

Les députés ont étudié le projet de budget  
général équilibré en recettes et  
dépenses 13.352.000.000

Tandis que les rapports des commissions sur la loi des Finances de l'année 1965 des Affaires économiques sont en rédaction la commission des Affaires administratives et judiciaires s'est réunie hier matin à l'Assemblée nationale sous la présidence de M. Traoré Tamba Kalas. La commission a eu à examiner le projet de loi relatif à l'accord sur le régime de la circulation des personnes entre la République de Guinée et la République de Tunisie.

Les rapports actuellement en rédaction seront soumis aujourd'hui aux membres des commissions. Ces rapports portent sur le projet de Budget général de l'exercice 1965 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 13.352.000.000 de francs. Les rapports portant également sur les projets de loi relatifs aux accords de commerce et de paiement signés d'une part entre la République de Guinée et la République du Liban et d'autre part le Gouvernement guinéen et le gouvernement albanais.

La commission des Affaires économiques a également étudié le projet de loi étendant à l'A.I.D. (Association

Internationale pour le Développement) des dispositions de la loi n° 77 de l'Assemblée nationale, votée et adoptée en 1962.

A propos de la crise congolaise

Intervention faite par le D<sup>r</sup> Louis Lansana Béavogui  
à la session extraordinaire du conseil des ministres  
de l'O. U. A. à Addis-Abéba

(Suite et fin)

Monsieur le Président, je voudrais vous demander d'assurer Monsieur le Premier Ministre du Congo que l'intention de notre délégation n'est nullement de lui porter une quelconque accusation, encore moins de le froisser ou d'alourdir des débats.

Ma délégation voudrait simplement, obéissant en cela à une recommandation essentielle de Monsieur le Premier Ministre lui-même, guérir la vraie cause du mal tout en cherchant à laver le linge sale en famille.

Ainsi, ma délégation pense très sincèrement que dans l'état actuel du pourrissement de la situation (j'emprunte le mot à Monsieur le Premier Ministre) toute solution militaire au Congo doit être écartée.

Mais que par contre, l'Organisation de l'Unité Africaine doit apporter tout son soutien aux dirigeants et au peuple congolais en vue de la recherche de solutions politiques, les seules qui soient aptes à opérer l'assainissement et le redressement que nous souhaitons tous.

Les canons doivent se taire au profit d'une mobilisation de la conscience du peuple congolais qui doit être convié à se reconcilier avec lui-même, sur la base de la reconnaissance sans limite de sa souveraineté et d'une volonté clairement exprimée de diriger lui-même ses propres affaires, sans ingérence d'aucune sorte.

Nous savons en effet qu'il n'y a pas de peuple indifférent à son unité et à son bonheur; qu'il n'y a pas de peuple qui délibérément, refuse de s'unir et de coopérer pour raffermir son indépendance

et son unité et assurer ou bien être matériel et moral.

Bien sûr, le peuple congolais comme tous les peuples ont besoin de guides dévoués et désintéressés pour réaliser ces aspirations.

Jusqu'ici, le Congo a été arbitrairement privé de ces guides clairvoyants et courageux. Ce qui justifie sa division et l'existence de fractions rivales qui recherchent chacune la voie du salut.

L'Organisation de l'Unité Africaine serait heureuse de trouver enfin au Congo des hommes qui comprendront enfin que la volonté d'indépendance d'un peuple ne peut être matée ni par les canons, ni par l'argent, ni par la mystification.

Mais qu'au contraire, il est indispensable de marcher dans le sens de l'histoire en faisant résolument confiance aux possibilités infinies de nos peuples.

Ainsi, ma délégation demande instamment à la Conférence de convaincre Monsieur le Premier Ministre du Congo-Léopoldville du devoir sacré qui lui incombe de renoncer à toute action militaire et de continuer au contraire à créer les meilleures conditions pour la réalisation effective de la réconciliation nationale par le retour à une vie démocratique réelle.

S'il réussissait ce tour de force, mieux que d'être réhabilité au Congo et en Afrique, il serait au contraire immortalisé. Il aurait ainsi rendu un peuple à la vie et à la dignité et réhabilité tout un continent.

Je suis persuadé qu'il y parviendra aisément s'il reste confiant dans la solidarité des Etats de l'O.U.A. et s'il continue de

Mouvement de personnalités

Aujourd'hui arrivera vers 22 h 30. par la Compagnie aérienne KLM, dans la capitale guinéenne le ballet national n° de retour d'une tournée triomphale qu'il a effectuée à travers l'Europe et l'Asie où il a traduit l'art et la culture guinéens.

D'autre part, une délégation de l'association des journalistes afro-asiatiques arrivera dans la capitale par le même appareil - Rappelons que le siège de cette association est à Djakarta - La délégation se propose de visiter onze pays africains.

Côte d'Ivoire, Libéria, Algérie, République Centre-Africaine, Cameroun.

Voici concernant les problèmes intérieurs congolais, les remarques et les suggestions que les différents exposés ont inspiré à la délégation guinéenne.

S'agissant des rapports du Congo-Léopoldville et de ses voisins (notamment le Congo-Brazzaville et le Gabon), la délégation guinéenne ne cachera pas l'inquiétude profonde qu'elle a éprouvée en écoutant les riches exposés des parties directement intéressées.

Les rapports entre le Congo-Léo et ses deux voisins ont en effet de toutes parts, atteint un niveau culminant de dégradation.

Et sans la sagesse des trois gouvernements, l'O.U.A. se trouverait de nouveau dans les jours qui viennent devant une crise encore plus grave que celles qu'elle a connues jusqu'à ce jour.

L'évocation des faits est de part et d'autre, émaillée d'accusations, de révélations, de preuves, de suppositions, de procès d'intention, de menaces, de représailles, d'actes de patience etc.

Mais l'essentiel de la controverse tourne autour du problème des réfugiés nationalistes ou des rebelles de l'un des pays jouissant de soutiens ou de privilèges dans l'autre pays, ou de trafic d'armes organisé au travers des frontières communes entre deux pays.

Des expulsions ou des arrestations s'en sont suivies qui risquent d'être comblées par d'autres mesures plus éloquentes.

Tout cela est à la fois grave et triste.

Mais, nous ne devons pas nous arrêter aux simples recriminations sentimentales. Nous devons aller droit au problème et chercher les solutions les plus justes.

La délégation guinéenne estime pour sa part que tous ces conflits proviennent essentiellement d'une part du climat de guerre froide entretenue par les puissances étrangères en Afrique Centrale, et aux conséquences de la dégra-

(Suite page 3)

Communiqué

Son Excellence le Président Ahmed Sékou Touré participera en personne aux travaux de la deuxième Conférence des pays non-alignés qui s'ouvrira le 5 octobre dans la capitale de la R.A.U.

En effet, le Chef de l'Etat quittera Conakry dans la nuit du 4 octobre, à la tête d'une délégation gouvernementale pour le Caire.

On sait que cette conférence est la suite du sommet des non-alignés tenu, on s'en souvient à 1962.

Belgrade en septembre

# La vie dans la Nation

## Session 1964

La liste des élèves définitivement admis à l'examen de passage en septième année

## Région administrative de Conakry

(SUITE ET FIN)

237. Turpin Pierre Nicolas André, Corniche ;  
238. Camara Mamadouba, Camayenne-Nord ;  
239. Bangoura Aïssata, Coléah-II ;  
240. Condé Bintou, Tumbo-A ;  
241. Condé Kani, Coléah-I-A ;  
242. Bangoura Abraham, Téménétaye ;  
243. Baldé Mamadou Saliou, Coronthie-II ;  
244. Kourouma Fodé, Mafanco ;  
245. Saadi Youssouf, Centre-II ;  
246. Dougouno Diéligouma, Coronthie-I ;  
247. Sylla Boubacar, Matam-A ;  
248. Bangoura Aboubacar, Sandervalia ;  
249. Bah Djénaba, Sandervalia ;  
250. Bangoura Abraham, Téménétaye-II ;  
251. Diallo Sékou Oumar, Téménétaye-I ;  
252. Diallo Thierno Amadou, Sandervalia ;  
253. Nomody Jean-Paul, Sandervalia ;  
254. Bangoura Néinev, Coléah-I-A ;  
255. Barry Mamadou, Madina-B ;  
256. Diafo Amadou, Sandervalia ;  
257. Touré Babara, Coronthie-II ;  
258. Soumah Khady, Corniche ;  
259. Condé Saran, Tumbo-A ;  
260. Bah Adama Oury, Pl. Martyrs-A ;  
261. Camara Alia, Kassa ;  
262. Gueye N'Dève Michelle, Coléah-III ;  
263. Keita Ondéde Centre-III ;  
264. Marchal Roger, Tumbo-A ;  
265. Camara Lansana, Sandervalia ;  
266. Kaba Mamady dit Seydou, Sandervalia ;  
267. Bangoura Salifou, Kassa ;  
268. Condé Saran, Tumbo-A ;  
269. Camara N'Godji, Coléah-I ;  
270. Camara Seydou, Camayenne-Sud ;  
271. Barry Amadou, Centre-I ;  
272. Gnédos Mohamed Lamine, Belle-Vue ;  
273. Koumbassa Amara, Sandervalia ;  
274. Reffel Eugène, Téménétaye-II ;  
275. Camara Mahamoudou, Tumbo-A ;  
276. Keita M'Bemba, Dixinn-II ;  
277. Nabé-Aminata, Pl. Martyrs B ;  
278. Hayeck Georges, Pl. Martyrs-B ;  
279. Kachour Naïoma, Pl. Martyrs-B ;  
280. Barry Nen Diénabou, Coléah-I-A ;  
281. Cissé Younoussa, Centre-III ;  
282. Sano Yomba, Coléah-I-A ;  
283. Gnénos Mohamed Lamine, Belle-Vue ;  
284. Soumah Sékou, Coronthie-I ;  
285. Diallo Fatoumata Binta, Camayenne-Nord ;  
286. Sabé Raymonde, Coléah-I-A ;  
287. Keita Sonassé, Coronthie-I-A ;  
288. Touré Aminata, Madina-I-A ;  
289. Barry Alpha Saliou, Coronthie-II ;  
290. Camara Kerfalla, Madina-I-A ;  
291. Camara Ouatta, Sandervalia ;  
292. Sano Kamory, Coléah-I-B ;  
293. Sarr Mamadou, Madina-I-A ;  
294. Soumah Fatoumata, Centre-II ;  
295. Camara Aïssata, Boulbinet-II ;  
296. Camara Ibrahima, Boulbinet-I ;  
297. Diabaté Fatou, Tumbo-A ;  
298. Tounkara Mariama, Corniche ;  
299. Touré Fatoumata, Madina-I-B ;  
300. Touré Soriba, Belle-Vue ;  
301. Bangoura Facinet, Gassienne-Nord ;  
302. Selly Abdoulaye, Centre-I ;  
303. Daff Oumar, Madina-I ;  
304. Diallo Sékou Oumar, Centre-I ;  
305. Keita Kékoura, Aviation ;  
306. Keita Soriba, Mafanco ;  
307. Minté Daouda, Belle-Vue ;  
308. Touré N'Sira, Tumbo A ;  
309. Touré Abdoulaye, Place des Martyrs B ;  
310. Camara Alpha, Camayenne-Nord ;  
311. Camara Saloum, Madina-I-B ;  
312. Cissé El-Hadj Oumar, Sandervalia ;  
313. Coumbassa Youssouf, Aviation ;  
314. Doumbia Boubacar Sidiki, Camayenne-Sud ;  
315. Fernandez Camille Gabriel Pascal, Tumbo-B ;  
316. Saad Samir, Centre-II ;  
317. Sylla Yari, Coléah I-A ;  
318. Gomez Emmanuel, Téménétaye-I ;  
319. Camara Kémo, Madina-I ;  
320. Sylla Rougiatou, Place des Martyrs B ;  
321. Soumah Kerfalla, Coléah-I-A ;  
322. Soumah Dané, Dixinn-II ;  
323. Diallo Mamadou Alfa, Coléah-II ;  
324. Condé Koulako, Tumbo-A ;  
325. Guilavogui Kolou, Coronthie-II ;  
326. Bah S'idi Amadou, Madina-I ;  
327. Mara Anjoine, Coronthie-II ;  
328. Mara Hawa Bela, Camayenne-Nord ;  
329. Fofana Sadoukou, Camayenne-Sud ;  
330. Koulibaly Sira, Coléah-III ;  
331. Barry Mamadou Moumini, Mafanco ;  
332. Soumah Ernest, Coléah-III ;  
333. Camara Momo, Boulbinet-I ;  
334. Camara Abdoulaye, Kassa ;  
335. Bomou Michel Coronthie-II ;  
336. Kanté Moussa, Matam B ;  
337. Dioubaté Moriba, Coléah I-B ;  
338. Kourouma Adama, Coronthie-II ;  
339. Kouyaté Bintou, Madina I-A ;  
340. Micky Raja, Centre-II ;  
341. Cissé Abdoul Gadir, Kassa ;  
342. Gamey Cé Minako, Madina I-A ;  
343. Diakité Mamadou, Belle-Vue ;  
344. Sall Kadiatou, Touguiwondi-I ;  
345. Camara M'Baliala, Coléah-I ;  
346. Bangoura Sékou, Camayenne-Nord ;  
347. Kassé Dieynabou, Dixinn-I ;  
348. Soumah Daouda, Madina-I-A ;  
349. Gassama Marie, Camayenne-Nord ;  
350. Barupablis Christine, Madina I-A ;  
351. Soumah Fodéba, Kassa ;  
352. Camara Mamadou-I, Camayenne-Nord ;  
353. Youlé Salématou, Madina I-A ;  
354. Kaba Fatoumata, Matam A ;  
355. Cissoko Hamidou, Sandervalia ;  
356. Condé Saran, Place des Martyrs A ;  
357. Dabo Amadou, Belle-Vue ;  
358. Bangoura Mahawa, Coléah I-B ;  
359. Bah Sa'you, Tumbo B ;  
360. N'Diaye Maïmouna, Téménétaye ;  
361. Bocoum Oumou, Coronthie-I ;  
362. Caba Mamadou, Tumbo-B ;  
363. Camara Fatoumata, Belle-Vue ;  
364. Diakité Nounquet, Centre-II ;  
365. Damba Eugène, Téménétaye ;  
366. Diakité Thomas, Dixinn-II ;  
367. Bah Oumar Fabidiadiyou, Centre-III ;  
368. Touré Karamoko, Belle-Vue ;  
369. Keita Fatoumata, Camayenne-Nord ;  
370. Mara Nanfadima, Coronthie-I ;  
371. Keita Simini, Camayenne-Nord ;  
372. Kourouma Salé, Dixinn-I ;  
373. Hyjazi Mohamed, Touguiwondi-I ;  
374. Camara Oumar, Boulbinet-I ;  
375. Camara Ousmane, Kassa ;  
376. Camara Youssouf M'Bady, Téménétaye-II ;  
377. Diakité Fatoumata, Madina I-B ;  
378. Sankhon Hawa, Mafanco ;  
379. Bangoura Awa, Centre-II ;  
380. Bangoura Naby, Dixinn-II ;  
381. Barry Alpha Mamadou Basirou, Dixinn-II ;  
382. Boston Jacqueline, Belle-Vue ;  
383. Camara Fodé, Matam A ;  
384. Diané Ousmane, Sandervalia ;  
385. Traoré Fa'ou, Camayenne-Sud ;  
386. Camara Moussa, Lambadji ;  
387. Camara Mariama, Boulbinet-II ;  
388. Diallo Mama Adama, Coléah III ;  
389. Sylla Boubacar, Touguiwondi-I ;  
390. Bangoura Tiany, Gbassia ;  
391. Bangoura Mayéni-I, Dixinn ;  
392. Aboukadi Hamidé, Corniche ;  
393. Samoura Gyné, Camayenne-Nord ;  
394. Soumah Souleymane, Fotoba ;  
395. Conté Aliou Badara Mamou, Mafanco ;  
396. Da Costa Johanna Marie, Sandervalia ;  
397. Fofana Soriba, Madina-I-A ;  
398. Keita Selly, Téménétaye ;  
399. Konaté Adamou, Pl. Martyrs-B ;  
400. Kourouma Lanciné, Coléah I-A ;  
401. Keita Nouha, Camayenne-Sud ;  
402. Kourouma Aminata, Coronthie-I ;  
403. Traoré Adama, Coronthie-I ;  
404. Daffé Mariama, Sandervalia ;  
405. Soumah Bamba, Touguiwondi-I ;  
406. Bayo Kadiatou, Sandervalia ;  
407. Bah Souleymane, Touguiwondi ;  
408. Bangoura Mamadouba, Belle-Vue ;  
409. Bangoura Nana, Coléah-III ;  
410. Bangoura M'Baliala, Coronthie-I ;  
411. Sangno Diéké, Camayenne-Sud ;  
412. Camara Maillon, Centre-III ;  
413. Kéra Doussouba, Centre-II ;  
414. Keita Kanko, Tumbo-A ;  
415. Zavatte Alain, Coronthie-II ;  
416. Benjamin Hawa, Martyrs-B ;  
417. Dioubaté Mabinty, Madina-I-A ;  
418. Sylla Salifou Demba, Téménétaye ;  
419. Camara Fodé, Gbassia ;  
420. Bah Mamadou Sanoussi, Coléah-III ;  
421. Sampil Assiatou, Dixinn-II ;  
422. Brunoff Dieudonné, Coronthie-II ;  
423. Camara Aïssata, Tumbo-B ;  
424. Soumah Salifou, Kipé ;  
425. Deen Dominique, Camayenne-Sud ;  
426. Condé Sayon, Aviation ;  
427. Ly Haoussa, Coléah-II ;  
428. Mara Marguerite, Coléah I-B ;  
429. Kane N'Dior, Camayenne-Sud ;  
430. Keita Kadidiatou, Matam-A ;  
431. Conté Mahan, Téménétaye-I ;  
432. Bah Assiéto, Boulbinet-II ;  
433. Condé Lanciné, Dixinn-II ;  
434. Yansané Alioune, Coronthie-I ;  
435. Fall Mamadou Lamine, Tumbo-A ;  
436. Mara Lansana Bakari, Coronthie-I ;  
437. Keita Momo, Boulbinet-I ;  
438. Touré Aminata, Centre-III ;  
439. Touré Mamadou, Madina-I-B ;  
440. Touré Sékou Minkailou, Sandervalia ;  
441. Barry Alpha Ousmane, Dixinn-II ;  
442. Camara Kerry Momo, Matam-A ;  
443. Camara Mabetty, Coléah-III ;  
444. Bangoura Boubacar, Gbassia ;  
445. Bangoura Emmanuel, Téménétaye-I ;  
446. N'Diaye, Camayenne-Nord ;  
447. Bangoura Suzanne, Dixinn-I ;  
448. Soya Madeleine, Coronthie ;  
449. Sylla Kaly, Kassa ;  
450. Sylla Momo-I, Belle-Vue ;  
451. Diaby Daouda, Coronthie-I ;  
452. Camara Moss'ré, Kassa ;  
453. Camara Mariama-I, Téménétaye I-A ;  
454. Camara Morlaye, Madina-I-A ;  
455. Yélé Gnéty, Madina-I-B ;  
456. Bangoura Youssouf, Coronthie-I ;  
457. Bah Aminata, Dixinn-III ;  
458. Sylla Mariama, Dixinn-II ;  
459. Camara Lamine, Coronthie-I ;  
460. Bangoura Aly, Matam A ;  
461. Pathily Demba, Boulbinet-I ;  
462. Keita Manuel, Corniche ;  
463. Conté Almamy Stelle Madina-I-A ;  
464. Touré Aboubacar, Matam-B ;  
465. Wowo Kouké, Téménétaye-II ;  
466. Doumbouya Fodé Dabo, Pl. des Martyrs B ;  
467. Camara Thérèse, Kassa ;  
468. Conté Lansana, Place des Martyrs B ;  
469. Dasvweira Victorine, Corniche ;  
470. Camara Fatoumata, Matam ;  
471. Camara Alpha, Sandervalia ;  
472. Sow Guitan, Sandervalia-I ;  
473. Diakité Bombo, Belle-Vue ;  
474. Diafo Mariama, Belle-Vue ;  
475. Keita Namory, Place des Martyrs B ;  
476. Kamano Jean, Téménétaye II ;  
477. Youla N'Fanly, Sandervalia ;  
478. Damba Moussa, Madina-I-B ;  
479. Sangaré Fatoumata, Coléah I-A ;

# La Guinée... l'Afrique... le monde...

## Cinzaine Artistique et Culturelle

(Suite de la page 4)

Des du Cap-Vert au large de la côte sénégalaise, il faut que ce souffle d'indépendance vous parvienne aussi !

Monzambique et consorts, à côté de Zanzibar, soutenons nos frères dans leur lutte de libération !

Le fusil n'y pourra rien, la bombe n'y pourra rien, il faut que la domination étrangère cesse en Guinée dite espagnole.

O ho ho Cabinda

bis

O ho ho frères des Açores  
O ho ho frères de Madères  
O ho ho Swaziland

bis

O ho ho frères du Rio

Sachez que vous êtes Africains...

...Il faut que l'Afrique entière se libère.

L'ensemble instrumental de Labé nous rappelle notre devoir celui de tous les Etats africains de la lourde chaîne de l'esclavage.

Débarassons notre continent de la lourde chaîne de l'esclavage sud africain, portugais et autres.

**La sortie du Toma**

Au pays Kissi, comme dans toute la Région forestière, la première sortie des initiés est un

événement important marqué par de grandes réjouissances populaires. Des villages voisins accourent les meilleurs danseurs suivis d'une foule d'admirateurs. Les jeunes initiés devant la nombreuse assistance, démontrent leur savoir. De nouveaux pas sont créés sous la direction de « Gnagbano », personnage redoutable et redouté, détenteur des pouvoirs de la forêt et protecteur des initiés. La musique de ces réjouissances n'est pas habituelle, le tam-tam est accompagné au « Kendé » bois sacré dont les anciens se servaient et se servent encore pour les transmissions.

La sortie du Toma est parmi les meilleurs de l'année. La variété des couleurs, de pas, de rythme : c'est l'art africain porté à son apothéose.

L'orchestre de Dinguiraye a derrière lui, six mois d'existence. Quel progrès ! Revenez seulement en 1958 pour mesurer l'ampleur des réalisations du Parti Démocratique de Guinée. La transformation de notre pays se passe de commentaires.

**Guinée-Afrique**, chœur interprété par la troupe fédérale de Kindia, est un message au peuple

de Guinée. En voici quelques couplets :

Allons debout camarades !

Une ère nouvelle s'ouvre,

Celle de l'Unité.

L'Afrique chante sa victoire

à Addis-Abéba !

Ton allégresse s'extériorise

Quand tu penses au 25 mai 63

Date à laquelle fut scellée

l'Unité

Par la volonté populaire.

Sékou Touré et Diallo Saïfoulaye

Rendons à l'Afrique sa dignité.

Leçons tirées du plan triennal

Nous permettent d'aborder

avec courage le plan septennal.

Le travail de la terre et l'industrie

honnête

Doivent libérer à jamais

l'homme de l'Afrique.

Le **Tombai-Jazz** dans « Hommage à nos leaders et Hymne aux martyrs africains » a retracé la lutte pour la liberté de notre continent. Que le sang des héros africains nous invite à l'Unité, à la solidarité ! L'Afrique aux Africains et les traites à la cause africaine seront vaincus.

En interprétant deux airs révolutionnaires, il est revenu à l'ensemble fédéral de Tougué, la tâche de tirer le rideau et il s'est honorablement tiré d'affaire.

T.M.

## Intervention de M. Beavogui Louis Lansana

(Suite de la première page)

dation de la situation intérieure du Congo-Léopoldville.

Que les Etats africains du Congo-Léo, du Bongo-Brazza et du Burundi appliquent résolument une politique de non-alignement vis-à-vis des blocs antagonistes et que se réalise la réconciliation nationale au sein du peuple du Congo, immédiatement finiront les conflits de voisinage et les peuples de ces trois pays retrouveront aussitôt le climat de paix et de coopération qu'ils ont naguère connu.

Là réside, selon nous, la solution des crises qui opposent le Congo-Léo à ses voisins immédiats.

Nous ne pensons pas que la seule interdiction d'entrer au Congo-Brazzaville et au Burundi à décrier contre les dirigeants C.N.L. ou que l'expulsion de Léopoldville des opposants au régime de Brazzaville suffisent à mettre un terme aux conflits.

Il faut au Congo-Léopoldville, rechercher courageusement et patiemment les causes profondes des rébellions et des départs massifs des réfugiés et y apporter les remèdes appropriés.

Il faut aussi qu'au Congo-Brazzaville et au Burundi s'affirme une volonté sans équivoque de ne faciliter aucune action de réfugiés pouvant être qualifiée de subversive pour l'Etat frère du Congo-Léopoldville qui connaît déjà de si grandes difficultés.

Il faut également que chacun des trois Etats, membres de l'O.U.A., conforment leur politique intérieure et extérieure aux principes de la Charte de notre Organisation, notamment ceux relatifs au non-alignement et à la non-immixtion dans les affaires intérieures des pays voisins. Là, nous ne devons pas nous con-

tenter de déclaration d'intention.

Nous devons en effet œuvrer chaque jour à renforcer notre indépendance et notre souveraineté nationale et nous appliquer à entretenir avec nos voisins, les meilleurs rapports de compréhension et de coopération. Nous devons respecter les options politiques, économiques, sociales et culturelles des Etats voisins dans le but de pouvoir bénéficier de leur confiance et de leur compréhension.

En un mot, nous devons nous accepter, nous adopter les uns et les autres, tels que nous sommes, comme l'a si bien dit le Président Ahmed Ben Bella au sommet africain du Caire, sans chercher le moins du monde et sous quelque prétexte à vouloir interférer dans les affaires intérieures de nos voisins. C'est là le principe de la non-ingérence que nous considérons comme une condition sine qua non du développement harmonieux et du renforcement des rapports de bon voisinage entre nos Etats.

Je suis persuadé, Monsieur le Président, que les Etats frères les deux Congo et du Burundi font confiance à l'O.U.A. ; pour s'abstenir à partir de ce jour de toute initiative propre à envénimer la situation difficile qui prévaut dans leurs rapports respectifs (expulsion, arrestations, confiscation de biens, attaques par la presse ou la Radio, etc...)

Ces actes de bonne volonté pourront ainsi déboucher sur la réconciliation totale grâce aux efforts patients que déploiera la Commission Spéciale d'Enquêtes chargée de connaître concrètement la situation sur le terrain et de lui apporter les solutions qui s'imposent.

La désignation de cette Commission s'avère nécessaire et indispensable pour régler dans le fond ce conflit regrettable qui oppose trois Etats qui sont historiquement condamnés à vivre ensemble et à coopérer.

Nous sommes convaincus que le problème congolais sera désormais le problème de l'O.U.A. seule.

Nous avons la certitude que celle-ci s'efforcera toujours non seulement de trouver, mais d'appliquer intégralement toutes solutions valables à tous les problèmes africains. Elle mettra sa foi à faire triompher sa cause et même que tous les peuples africains ont une foi aveugle en elle. Elle se vaudra toujours dynamique et sera toujours près de ses décisions.

En tous les cas notre espoir est grand de voir les présentes assises triompher une fois de plus ces prophètes de malheur qui s'attendaient à voir l'O.U.A. échouer à cette session extraordinaire du Conseil des ministres.

La franchise, le courage, la fraternité sincère et humaine et le souci d'objectivité sont les grands atouts de l'Afrique.

Merci Monsieur le Président et chers collègues.

## Résultat du Concours d'entrée en 7ème « suite »

(Suite de la page 2)

480. Camara Fodé Laye, Touguiwondi-I ;  
481. Camara Ibrahima, Coléah-I-wondi-I ;  
A ;  
482. Mara Pierre, Kassa ;  
483. Bah Ibrahima, Tumbo-A ;  
484. Bah Kadiatou, Dixinn-II ;  
485. Bangoura Bintia, Gbassia ;  
486. Camara Amy, Centre-III ;  
487. Sylla Claire, Place des Martyrs B ;  
488. Diallo Boubacar, Matam-B ;  
489. Haidara Aboubacar, Coléah III ;  
490. Kamara Fatoumata, Dixinn II ;  
491. Kourouma Karamoko dit Kabiné, Matam-B ;  
492. Bangoura Fatou, Belle-Vue ;  
493. Camara Mamadou, Corniche ;  
494. Camara Ali, Touguiwondi ;  
495. Touré Mama Adama Mohamed, Boulbinet-II ;  
496. Camara Kerry Alpha, Matam-A ;  
497. Sangaré Sény, Camayenne-Nord ;  
498. Tall Néné Fatoumata, Centre-III ;  
499. Touré Almamy Aliou, Coléah-I-B ;  
500. Traoré Kadiatou, Centre-I ;  
501. Zaïdan Issa, Centre-II ;  
502. Camara Ismaïla, Sandervalia ;  
503. Kéita Mamadouba, Dixinn-I ;  
504. Bangoura Fodé Mamadou, Belle-Vue ;  
505. Camara Halimatou, Matam A ;  
506. Sampil Lamine, Mafanco ;  
507. Soumah Aboudou, Gbassia ;  
508. Soumah Elisabeth, Mafanco ;  
509. Diakité Lamine, Belle-Vue ;  
510. Fofana Assanatou, Boulbinet-I ;  
511. Kaba Bintou, Tumbo-A ;

512. Barry Amadou, Dixinn-I ;  
513. Fofana Seydouba, Centre-III ;  
514. Katty Marie Suzanne, Kassa ;  
515. Baldé Oumar Tidiani Pl. Martyrs ;  
516. Sampil Fatou, Pl. Martyrs ;  
517. Sylla Ibrahima, Fotoba ;  
518. Sissoko Mamadi, Tumbo-A ;  
519. Conté Almamy, Gbassia ;  
520. Sylla Fana, Dixinn-I ;  
521. Thiam Mamadou, Témintaye-I ;  
522. Baldé Hadjatoulaye, Pl. Martyrs-B ;  
523. Dramé Mariama, Coron ;  
524. Fofana Mohamed, Boulbinet-I ;  
525. Kaba Mamadou Lamine, Coléah-III ;  
526. Keita Salimatou, Tumbo-A ;  
527. Sene Cheick Amadou, Sandervalia ;  
528. Barry Mamadou Dian, Coléah-I-B ;  
529. Conté Mamadou, Dixinn-I ;  
530. Daffé Kabakarou, Coléah-II ;  
531. Tounkara Raymonde, Centre-III ;  
532. Yansané Alsény, Camayenne-Nord ;  
533. Youla Mariama, Témintaye-I ;  
534. Koulibaly Yariatou, Pl. Martyrs-A ;  
535. Sylla Aly, Coronthie-II ;  
536. Barry Gnama, Tumbo-B ;  
537. Camara Adama, Camayenne-Nord ;  
538. Touré Naby, Boulbinet ;  
539. Conté Balakissa, Camayenne-Sud ;  
540. Camara Mariama, Corniche ;  
541. Houdrouge Houssou, Pl. Martyrs ;  
542. Hamis Hawa, Coronthie-I ;

543. Kleit Riad, Témintaye-II ;  
544. Diallo Halimatou, Mafanco ;  
545. Diallo Maïmouna, Dixinn-II ;  
546. Bangoura Ibrahima dit Condé, Boulbinet-I ;  
547. Touré Ismaël, Madina-I-A ;  
548. Saleh Nadia, Centre-I ;  
549. Sankon Somaran, Centre-II ;  
550. Camara Ousmane-II, Gbassia ;  
551. Conté Mamadou, Camayenne-Nord ;  
552. Diawara Mamadou, Coléah-II ;  
553. Donga Mamadou, Camayenne-Sud ;  
554. Kaba Moustapha, Camayenne-Sud ;  
555. Kane Bintou Dème, Coronthie-I ;  
556. Kouyaté Aïssatou, Coronthie-I ;  
557. Bah Néné Djiba, Touguiwondi ;  
558. Touré M'MaHawa, Coléah III ;  
559. Fofana Morciré, Témintaye II ;  
560. Soumah Lansana, Boulbinet-I ;  
561. Camara Yarie, Dixinn ;  
562. Diallo El-Hassan, Dixinn-II ;  
563. Diallo Mamadou dit Sidibé, Tumbo B ;  
564. Gassama Sékou, Madina-I ;  
565. Mara Kadiatou, Coléah-I-B ;  
566. Bangoura Ousmane, Coronthie-I ;  
567. Touré Sékou Sadiba, Dixinn II ;  
568. Foly Delphine Odette, Pl. Martyrs-B2 ;  
569. Condé Aïssata, Madina-I-A ;

570. Diallo Binta, Tumbo-A ;  
571. Sassone Adèle, Camayenne ;  
572. Somparé Aboubacar, Lambadji ;  
573. Sylla Abdoulaye, Témintaye-II ;  
574. Touré Maria, Sandervalia ;  
575. Bangoura Alpha, Matam-II ;  
576. Dia Souleymane, Camayenne-Nord ;  
577. Hervey Jean Paul, Coronthie II ;  
578. Kéita Maïmouna, Corniche-I ;  
579. Touré Almamy, Matam-B ;  
580. Traoré Ismaël, Coronthie-I ;  
581. Cissé Mafoudia, Touguiwondi-I ;  
582. Diaïvo Abdoul Karim, Boulbinet-II ;  
583. Diakité Fatoumata, Coléah I-B ;  
584. Sylla Mamè, Gbassia ;  
D ; CS-  
585. Bangoura Ali, Matam-A.

IMPRIMERIE NATIONALE  
PATRICE-LUMUMBA

# HOROUYA

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

Organe  
Quotidien  
du  
Parti  
Démocratique  
de Guinée

COMPTE CHEQUES POSTAUX 6975  
BANQUE REPUBLIQUE DE GUINEE  
3-34-32

## La République du Mali a célébré le quatrième anniversaire de son indépendance

LA REPUBLIQUE sœur du Mali a célébré mardi 22 septembre le 4e anniversaire de la proclamation de son indépendance. Les grandioses manifestations commémoratives de cet anniversaire ont débuté lundi soir par une retraite aux flambeaux. Comme les années précédentes, la fête nationale a été une occasion de baptiser plusieurs rues de la capitale malienne.

C'est ainsi qu'une artère a pris le nom de « Boulevard du 22 Octobre 46 » date de la constitution de l'Union Soudanaise R.D.A. et une autre « Boulevard du 5 Septembre 61 » date du départ du dernier soldat français du Mali.

Au cours de la journée, le Président Modibo Keita a prononcé un important discours dans lequel il a établi le bilan des réalisations et parlé des perspectives d'avenir. Dans la soirée, le Chef de l'Etat malien a offert une

brillante réception qui a groupé plusieurs hautes personnalités de la capitale.

Après avoir précisé la volonté du Mali de renforcer les relations amicales avec la France, le Président Modibo Keita a affirmé la primauté du secteur agricole, qui constitue la principale ressource du pays, précisant à ce sujet que la production du coton avait augmenté de quatre cent douze pour cent en soixante quatre par rapport à cinquante neuf. Il a ensuite parlé du développement industriel, une nouveauté, dit-il, pour le Mali qui a pourtant réalisé, cette année trois projets d'usines : une Conserverie, une Huilerie et un Ensemble Frigorifique. Il a encore cité les réalisations routières, l'augmentation de la production d'énergie électrique et celle du chiffre d'affaires de la Pharmacie populaire qui a doublé en un an.

## Le problème cypriot au Conseil de Sécurité

Aux Nations-Unies, le Conseil de sécurité a consacré sa séance de travail de mercredi par les interventions des représentants de la France et de celui des Etats-Unis d'Amérique.

Sans aborder le fond du problème cypriot le délégué français a insisté sur la situation faite aux turcs de Chypre et a déclaré que son pays n'approuvait pas la valeur des arguments juridiques mis en avant par la Turquie mais il lançait un appel à celui-ci afin qu'elle ait un esprit de tolérance capable de contribuer à la création d'un climat d'apaisement.

Il a également demandé aux grecs de l'île qu'une attitude plus humaine soit prise à l'égard de la minorité turque.

M. Stenvenson, délégué américain a exprimé avec plus de nuance en demandant aux grecs et aux turcs de ne rien faire qui puisse aggraver la situation.

M. M.P. Morzov représentant de l'U.R.S.S. plus énergique a demandé que le conseil de sécurité exige la cessation immédiate des mesures de repression dont sont victimes les ressortissants grecs d'Istanbul et a déclaré que rien ne justifiait les représailles décidées par le gouvernement turc, alors que les délégués occiden-

taux, sur le plan humain excusent Ankara, plus ou moins, et de ce fait les turcs tirent argument du sort réservé à la minorité cypriot turque pour prendre des mesures de rétorsion.

Par ailleurs, on apprend que le ravitaillement en vivres et médicaments de la population cypriot turque des villages de la région de Erenkoy, isolés à la suite du blocus décidé depuis un certain temps de la crise, se fera par mer et cela avant le 15 octobre.

## M. Willy Stoph Nouveau Vice - Président de la R.D.A.

En remplacement de M. Otto Grotwohl mort le lundi dernier, M. Willy Stoph nouveau Président du Conseil de la R.D.A. a été nommé hier jeudi vice-Président du Conseil d'Etat par la Chambre du peuple de Berlin-Est. Rappelons que la présidence de ce conseil est assurée par M. Walter Ulbricht, premier secrétaire du Comité central du Parti socialiste - communiste unifié (SED).

A la Permanence nationale du P.D.G., du 14 au 26 septembre

## La Quinzaine Artistique et Culturelle saison 1964 se poursuit

**AUJOURD'HUI :** Conakry I (pièce), Faranah et Pita (ballet), Kissidougou et Mamou (chœur) Mamou et Kérouané (orchestre et Mali (folklore)

### Education de nos enfants.

Notre révolution de par son caractère multiforme, s'est, entre autres problèmes, attaquée à celui de l'éducation pour faire de la génération montante, des dignes héritiers de nos vertus humaines, sociales et culturelles : une jeunesse saine dans un corps sain. Le problème de la jeunesse est complexe, et de ce fait comporte des problèmes plus ou moins urgents qui nécessitent une répartition judicieuse afin d'en venir à bout pour le bonheur de la société africaine.

La troupe fédérale de Dubréka a eu le mérite de mettre en scène, une épisode du problème de l'éducation au déroulement de laquelle, bon nombre de spectateurs et de spectatrices se sont

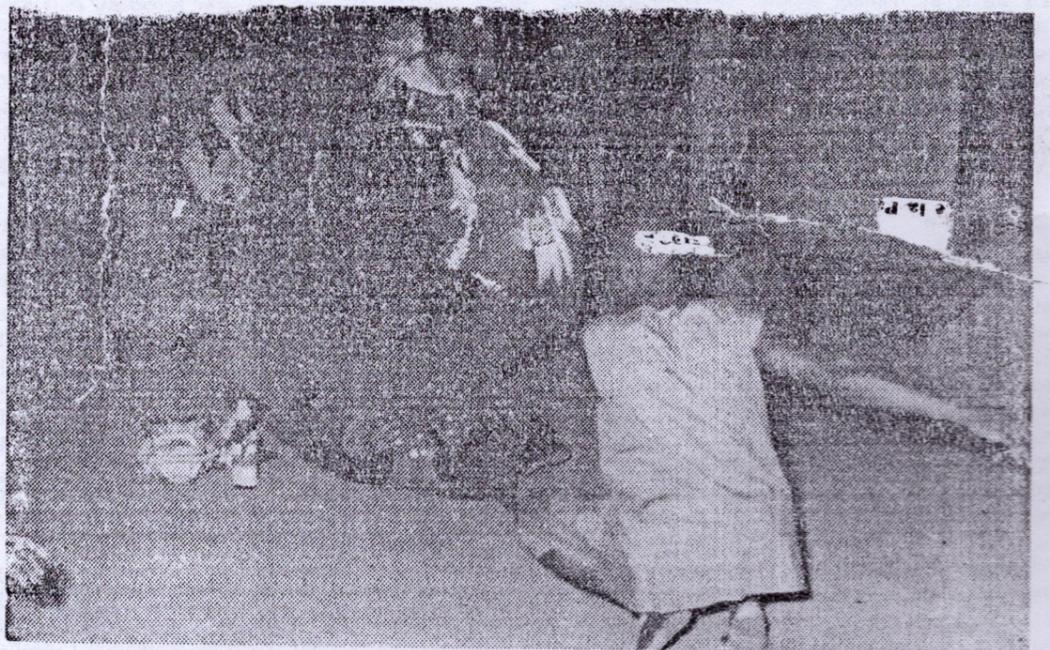
chauffeurs, les « bana-bana » et surtout une surveillance des activités des jeunes.

La jeunesse doit refléter la santé de notre nation.

Le ballet de Conakry-II était attendu et les responsables de l'ensemble n'ont reculé devant aucun sacrifice pour en faire ce qu'il devait être si non, le clou des présentes compétitions artistiques, tout au moins celui de la dernière soirée. La richesse des couleurs, la variété des rythmes, le jeu des lumières, la subtilité de la chorégraphie, relèvent d'une étude approfondie de l'art africain. En effet, en Afrique, les danses ont lieu sur la place du village et les spectateurs sont disposés en cercle autour des acteurs qui alors démontrent leur

tôt à la malveillance qu'à la maladie, faisaient appel au « frappeur de sorcier » pour trouver les responsables. Et de pauvres personnes innocentes, se voyaient accusées de sorcellerie, maltraitées et chassées des villages. Et les parents payaient grassement

Tamouya Gouli est un des derniers grands « frappeurs de sorciers » qui dirigeait un célèbre couvent de féticheurs au village de Tamouya jusqu'en 1959. Son action malfaisante devait amener la J.R.D.A. à engager la lutte contre le puissant mystificateur. Lutte de grande envergure, car la croyance populaire en la puissance de Tamouya Gouli était solidement enracinée dans les esprits.



identifiés soit, avec Momo, Bintigbé ou Condé.

En effet qui ne cède aux caprices de ses enfants allant à l'école ? Combien se préoccupent de l'utilisation de cet argent ? Combien d'enfants aident les parents dans les mêmes travaux ? Où est celui qui reste passif devant son enfant en sang ? Autant de questions auxquelles il vaut mieux ne pas répondre. Et pourtant, aussi épineuses soient-elles, les parents doivent avoir le courage de les aborder de face, ne serait-ce que pour enrayer la délinquance juvénile.

La solution de ses problèmes se trouve dans la résolution du Parti, d'intéresser notre jeunesse à l'histoire de notre peuple, à faire d'elle, le centre d'intérêt de notre action quotidienne. La pièce de Dubréka n'en trace pas moins le cavenas. Dispenser un cours de formation civique au niveau des comités spéciaux de la J.R.D.A., intégrer la jeunesse à la production, réhabiliter les métiers manuels, récupérer les faux apprentis tailleurs, mécaniciens,

prouesse. Transporter ces danses sur la scène d'un théâtre moderne de manière à en faire saisir la beauté et conserver l'authenticité des phrases, est un exploit. La reconstitution du couvent de Tamouya Gouly avec ses tambours masques aux yeux rouges, en créer le mystère, n'est pas un fait banal. Bref le ballet de Conakry-II est étudié et doit figurer parmi nos richesses folkloriques.

Tamouya Gouli. — Les féticheurs, charlatans et mystificateurs de toutes catégories ont, pendant longtemps, exploité la crédulité de nos populations. La catégorie des « frappeurs de sorciers » était parmi les plus redoutés.

Ils parcourent des contrées entières pour dépister, chasser ou réduire à l'impuissance, prétendaient-ils, les sorciers et sorcières qui sont responsables de la mort des enfants en bas âge. Leurs victimes préférés étaient de vieilles personnes sans défense. Une mort brutale frappait-elle un enfant ? Les parents s'inquiétaient des causes, et croyant plu-

La J.R.D.A. a observé Tamouya Gouli. En pénétrant au couvent, elle a découvert que les victimes sont toujours désignés d'avance et que l'apprenti envouté n'est qu'un complice qui stimule l'envoutement.

Au cours d'une grande séance de Tamouya Gouli dans un village, la J.R.D.A. trompe la vigilance du grand féticheur et se substitue à ses apprentis. L'un d'eux lançant le défi, déclare qu'il ne croit pas en la puissance du féticheur. Nul n'a jamais osé le faire. On croit que celui qui tente l'expérience de l'envoutement sans y être préparé, est certain d'en mourir sur place. Qui osera le tenter ? La J.R.D.A. bien sûr.

Afrique, voici que la Guinée s'est libérée alors qu'en Guinée dite portugaise on pleure encore !

Afrique, voici que le Maroc s'est libéré alors qu'au Rio c'est la persécution !

Congo-Léo. Etat limitrophe d'Angola, soutenons nos frères dans leur lutte de libération.

(Suite page 2)